|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA.F.2 |
| Numéro de poste Sysper: | 298785 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Chantal Marijnissen  Le plus rapidement possible… trimestre 202  2… années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
|  | Avec indemnités  Sans frais |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:  États Membres de l’UE  Accord AELE-EEE In-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège) | |
| Cet avis de vacance est également ouvert aux:  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants:  organisations intergouvernementales suivantes: | |
| Délai des candidatures | 2 mois  1 mois |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité F2 — Environnement et ressources naturelles — propose un poste d’expert national détaché gratuit sous la responsabilité du chef d’unité.

Le pacte vert pour l’Europe fixe l’ambition de l’Union européenne de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial pour parvenir à la neutralité climatique, enrayer la perte de biodiversité et dissocier la croissance économique de l’utilisation des ressources naturelles. Cette ambition s’est traduite par un certain nombre de politiques et de réglementations transformatrices, notamment le plan d’action en faveur de l’économie circulaire, le plan d’action de l’UE sur la finance durable et sa taxinomie, la stratégie sur les matières plastiques et le plan d’action «zéro pollution», la stratégie en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030 et la stratégie «De la ferme à la table»: tous comportent une forte dimension extérieure qui encadre les partenariats de l’UE avec les pays tiers.

L’ambition du pacte vert est pleinement intégrée dans les programmes d’initiative pluriannuels qui ont été définis pour la période 2021-2027, aux niveaux national, régional et mondial : la majorité d’entre-eux mettant fortement l’accent sur l’économie verte/circulaire et les investissements verts.

Le mandat de l’unité F2 de l’INTPA est d’aider les pays en développement à mettre en œuvre la dimension environnementale du programme de développement durable à l’horizon 2030, conformément au consensus européen pour le développement.

L’unité F2 promeut la conception et la mise en œuvre de la dimension extérieure du pacte vert pour l’Europe. Il soutient la transition vers des économies vertes et circulaires, l’«écologisation» de la coopération de l’UE avec les pays tiers (par l’intégration (ou « mainstreaming ») de la durabilité environnementale dans les politiques, plans et investissements de développement dans tous les domaines et instruments) et la conception et la mise en œuvre d’actions spécifiques visant à promouvoir l’économie circulaire, une meilleure gouvernance de l’environnement et des ressources naturelles, la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité et des ressources naturelles, y compris les terres, l’eau, les océans et les forêts

Les travaux sur les questions susmentionnées sont réalisés avec le soutien de dispositifs d’assistance technique et, en ce qui concerne le mainstreaming, en étroite coordination avec l’unité chargée de l’énergie durable et du changement climatique (F1); elle implique un dialogue actif avec tous les services concernés, y compris les délégations de l’UE, les DGs de tutelle, les institutions et gouvernements partenaires, les États membres et les collègues du siège.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Dans ce contexte, le candidat retenu sera chargé des tâches suivantes:

• Contribuer aux travaux politiques et techniques de la DG INTPA en ce qui concerne l’économie verte/circulaire, les investissements verts et l’environnement en général.

• Soutenir le développement et la gestion du portefeuille de la DG INTPA sur l’économie verte/circulaire, en contribuant à la conception et à la gestion des actions en faveur de l’économie circulaire et de l’environnement financées au titre des programmes thématiques et géographiques.

• Contribuer à la réalisation des missions de l’unité en assurant la mise en œuvre effective des tâches qui lui seront confiées; il s’agit notamment de contribuer à l’élaboration de plans de travail, de rapports, de notes d’information, de documents stratégiques et techniques et d’autres processus institutionnels.

• Fournir un soutien de qualité, des orientations méthodologiques et des conseils sur l’économie verte/circulaire, les investissements verts et les questions liées à l’environnement aux collègues des délégations de l’UE et du siège, notamment par la mobilisation et le contrôle de la Greening Facilité de la DG INTPA et de la Facilité Switch to Green.

• Contribuer au processus d’assurance de la qualité et soutenir la conception de nouveaux programmes en participant aux réunions d’examen de la qualité, aux équipes de coordination nationale/régionale et à d’autres processus pertinents.

• Contribuer aux travaux d’analyse et au développement des connaissances, des outils et des approches en rapport avec l’économie verte/circulaire, les investissements verts et l’intégration de l’environnement.

• Examiner les documents stratégiques, les documents de programmation, les documents d’action, les rapports de mise en œuvre et formuler des suggestions et des commentaires pour renforcer la dimension environnementale et l’économie circulaire.

• Examiner les propositions d’investissement dans le cadre du plan d’investissement de l’UE, du FEDD + et des facilités d’investissement de l’UE.

• Soutenir le réseau de points focaux pour l’environnement et le climat au sein des délégations de l’UE, ainsi que les activités de formation et de développement et de partage des connaissances afin de renforcer les capacités du personnel et des partenaires de l’UE.

• Mener des missions de soutien dans les pays partenaires afin de fournir un soutien politique et technique dans le domaine de l’économie verte/circulaire et de l’écologisation des investissements.

• Assister, à la demande, les collègues de la DG INTPA et des délégations de l’UE dans les dialogues politiques liés au pacte vert pour l’Europe. Soutenir l’organisation de missions dans le domaine de l’économie circulaire.

• Coordination étroite avec les autres unités concernées (notamment INTPA.F.1, INTPA.E.2 secteur privé, INTPA.E.3 Finance durable et INTPA.E.4 FEDD +), la DG ENV, les délégations de l’UE, les États membres de l’UE et les organisations partenaires.

L’expert national détaché effectuera également toute autre tâche pertinente à l’appui des travaux de l’unité et de la DG, assignée par le chef d’unité ou le chef d’équipe.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : de l’environnement, de l’économie verte/circulaire, ressources naturelles et/ou du développement durable.

Expérience professionnelle

Au moins 5 ans d’expérience professionnelle avérée à temps plein dans des domaines en rapport avec la coopération au développement, l’environnement/les ressources naturelles et l’économie verte, de préférence au niveau des politiques/stratégiques et des projets/programmes.

Excellente compréhension de l’environnement international/de l’économie verte et circulaire.

Expérience du cycle d’opérations et d’instruments de financement de la coopération au développement, y compris, de préférence, des instruments de financement innovants.

Une expérience en matière d’investissements, de développement du secteur privé et d’entreprises vertes serait un atout.

Une expérience de l’intégration ou mainstreaming de l’environnement dans les politiques, plans et/ou projets serait un atout.

Excellente compréhension de la réalité des pays en développement. Une expérience de terrain dans les pays en développement est considérée comme un atout.

Capacité à traiter des dossiers complexes et à travailler sous pression.

Un collaborateur doté d’un sens aigu de l’initiative, de la capacité d’établir des relations de travail constructives avec une diversité de collègues et de partenaires et de la capacité de travailler dans un environnement pluridisciplinaire.

Une capacité avérée d’analyser, de synthétiser des rapports et de rédiger des recommandations serait un atout.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellente communication écrite et orale en anglais et/ou en français.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, l’expert national doit obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivantes **à la date de début du détachement**:

Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service: avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de son employeur, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur: être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), d’une université ou d’un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’expert national d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions du détachement**

L’expert national restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement et restera également couvert par sa sécurité sociale (nationale).

Il / elle exerce ses fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et sera soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Les indemnités de séjour ne seront octroyées à l’expert national qui remplisse les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne postée dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). L’expert national aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de son détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l’UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat.

Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes et attestations d’expérience professionnelle,…). Le cas échéant, ces documents seront demandés à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)